

Décision

Générale

colonial

Décision n° 58 désignant pour l'année 1911 les assesseurs européens et indigènes près le Conseil d'arbitrage de la Côte française des somalis

n° 58

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 janvier 1941

Numéro JO
n° 530 du 31/01/1941

Date du numéro
31 janvier 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 10 mai 1936 portant réglementation du travail indigène à la Côte française des Somalis et l'arrêté local du 22 mai | 1936 portant application du décret précité: Sur présentation du commandant de cercle de Djibouti : Et après avis du chef du Service judiciaire

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Sont désignés pour l'année 1911 comme assesseurs européens et indigènes près le Conseil d'arbitrage de la Côte française des Somalis : M. Christides, assesseur titulaire: M. Mahmoud Boreh. assesseur titulaire: M. Hadji Salem Saleh Sohel. assesseur suppléant

Art. 2

La présente décision sera enregistrée. publiée et communiquée partout où besoin sera.

NOUAILIETAS.